



## INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** PLR, par Sonia TAUSS-CORNUT et Xavier MOTTET  
**Objet** Rétablissement de la ligne 141 Aigle - St-Gingolph  
**Date** 11/12/2020  
**Numéro** 2020.12.378

### **Actualité de l'événement**

Selon l'annonce des nouveaux horaires du 11 décembre pour leur entrée en vigueur dès le 13 décembre 2020.

### **Imprévisibilité**

Il n'était pas prévisible que le gouvernement n'exécute pas la décision du parlement du 13 novembre 2019.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Le postulat accepté demandait au Conseil d'État le rétablissement de la ligne 141 lors de la prochaine modification d'horaire. Modification en vigueur dès le 13 décembre 2020.

Pour rappel, la suppression de la ligne 141 est véritablement un retour en arrière pour la mobilité des pendulaires des quatre communes du Haut-Lac. La gare d'Aigle, centre névralgique de la mobilité dans le Chablais, n'est plus directement accessible en transport public depuis le Haut-Lac et donc éloigne cette région de la ligne du Simplon. Les alternatives proposées, par Noville, Villeneuve ou Saint-Maurice, prolongent le temps de parcours et augmentent le prix des billets.

Mais à ce jour, il n'y a pas nécessité de refaire le débat pour ou contre la réintroduction de la ligne 141.

Le parlement a eu l'occasion d'entendre la réponse du département lors de l'heure des questions de décembre 2018, le parlement a accepté, au traitement, à l'unanimité en juin 2019 un postulat demandant la réintroduction de la ligne 141. Lors du développement de ce même postulat, le parlement a accepté par 97 voix contre 23 la réintroduction de la ligne 141 reliant St-Gingolph à Aigle.

### **Conclusion**

Le conseiller d'Etat Jacques Melly a-t-il la volonté d'exécuter la décision du parlement ?

Pourquoi le conseiller d'Etat Jacques Melly n'a-t-il pas tout mis en oeuvre pour la réintroduction de la ligne 141, afin de respecter la décision de ce parlement ?